

**S É C U R I T É   D ' A P P R O V I S I O N N E M E N T   E T  
U T I L I S A T I O N   R A T I O N N E L L E   D E   L ' É N E R G I E**

**M É M O I R E   P R É S E N T É   P A R   G A Z   M É T R O  
À   L A   R É G I E   D E   L ' É N E R G I E  
D A N S   L E   D O S S I E R   D U   S U R O Î T**

Sophie Brochu  
Vice-présidente, Clientèle et Approvisionnement gazier

**A V R I L   2 0 0 4**

1 **Introduction**

2 La Régie mène actuellement une consultation publique sur la sécurité énergétique du Québec  
3 en regard de son approvisionnement en électricité. Elle doit également statuer sur la  
4 contribution du projet du Suroît à cet approvisionnement.

5  
6 De l'avis de Gaz Métro, la réflexion quant à la nécessité de ce projet met en lumière combien il  
7 devient pressant pour le Québec de repenser certains axiomes de sa politique énergétique et  
8 d'en revoir les objectifs en fonction des nouvelles réalités et des nouveaux défis à relever. Nous  
9 comprenons que le gouvernement du Québec entend constituer sous peu une commission  
10 parlementaire qui se penchera sur la question. Nous saluons cette initiative qui nous permettra  
11 de faire valoir l'inéluctable règle économique de l'utilisation de la "bonne énergie à la bonne  
12 place", grâce, entre autres, à de bons signaux de prix.

13  
14 Dans l'immédiat, et dans la perspective du mandat spécifique qui est confié à la Régie en  
15 regard du projet du Suroît, Gaz Métro souhaite formuler certaines observations qui ont trait à la  
16 sécurité énergétique, à l'utilisation rationnelle de l'énergie et, plus particulièrement, à l'utilisation  
17 efficiente du gaz naturel pour desservir les besoins énergétiques des québécois.

18  
19 On comprendra qu'en tant que distributeur énergétique, Gaz Métro se sente interpellée par la  
20 réflexion entourant le Suroît. Cela dit, et contrairement à ce que certains observateurs  
21 pourraient croire, la motivation de notre intervention ne tient pas au fait que ce projet, s'il devait  
22 voir le jour, constituerait de loin le plus grand client industriel de la Société. De même, le fait  
23 qu'Hydro-Québec soit indirectement présent à notre actionnariat ou qu'il représente notre  
24 principal concurrent est sans objet dans le cadre des présentes. Ce qui motive Gaz Métro, c'est  
25 qu'en tant que fournisseur énergétique responsable, nous croyons pouvoir contribuer  
26 positivement à la réflexion en cours. Ce qui nous pousse à intervenir, c'est d'abord et avant tout  
27 notre devoir en tant qu'entreprise de service public.

28

1 **L'impérative sécurité des approvisionnements énergétiques**

2 L'énergie, faut-il le rappeler, est un bien vital et stratégique, absolument nécessaire au  
3 développement économique et indispensable à l'exercice de toute activité humaine. Pour cette  
4 raison, la sécurité des approvisionnements énergétiques est au cœur de la politique des nations  
5 industrialisées. À la faveur d'une prise de conscience grandissante de l'impact de l'utilisation de  
6 l'énergie sur l'environnement, les états encouragent de plus en plus les mesures d'efficacité  
7 énergétique et les énergies renouvelables, comme l'éolien et le solaire. Cela dit, tout aussi  
8 critiques et méritoires soient-elles, les contraintes économiques et les préoccupations  
9 environnementales ne sauraient occulter l'impératif de la sécurité des approvisionnements.

10

11 On comprendra qu'une société moderne ne peut fonctionner sans électricité. L'éclairage des  
12 rues, les feux de circulation, la force motrice, les appareils ménagers, les ordinateurs, les  
13 téléviseurs, etc., autant de besoins qui sont devenus essentiels parce que l'électricité était  
14 disponible. Et parce qu'il n'y a pas d'alternative dans ce genre d'applications, l'électricité est  
15 considérée comme une énergie noble.

16

17 Aucun état ne peut se permettre de manquer d'électricité, à plus forte raison le Québec dont on  
18 connaît la rudesse du climat hivernal et où la satisfaction des besoins de chauffage de l'eau et  
19 de l'espace des ménages repose encore, en grande partie, sur cette forme d'énergie. Il s'agit là  
20 d'une particularité insoutenable à terme, certes, mais avec laquelle il nous faut pour l'heure  
21 composer.

22

23 **Hydro-Québec Distribution (HQD) et la sécurité des approvisionnements**

24 Au Québec, la responsabilité de la sécurité des approvisionnements en électricité incombe à  
25 HQD en sa qualité de service public<sup>1</sup>. On ne saurait minimiser la tâche, par définition  
26 pluriannuelle et multidimensionnelle.

27

---

<sup>1</sup> Hormis quelques réseaux municipaux, HQD dessert la totalité des besoins québécois en électricité.

**Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements  
électriques et la contribution du projet du Suroît, R-3526-2004**

---

1 Si on accepte que la rationalité d'un décideur se mesure par la cohérence entre l'objectif  
2 poursuivi et la décision effectivement prise, on ne se surprendra pas de la prudence du service  
3 public dans l'élaboration de son plan d'approvisionnement. On doit s'attendre à ce qu'il dégage  
4 une marge de manœuvre raisonnable en fonction de différents scénarios de prévisions de la  
5 demande. Si les citoyens du Québec peuvent assumer individuellement certaines  
6 responsabilités, l'utilisation rationnelle de l'énergie par exemple, HQD demeure en bout de piste  
7 la seule entité redevable à la population de la sécurité de ses approvisionnements électriques.  
8 Personne d'autre ne se présentera devant les médias le jour d'une éventuelle pénurie.

9

10 **Économies d'énergies et sécurité énergétique**

11 Gaz Métro reconnaît d'emblée le mérite des mesures de réduction de la consommation  
12 d'énergie comme outil de gestion. Forts de notre propre expérience, nous sommes convaincus  
13 que des programmes ciblés peuvent influencer efficacement sur le niveau absolu de la demande à  
14 desservir. Mais notre expérience démontre également qu'en l'absence d'un signal de prix clair  
15 et soutenu, l'appétit pour de tels programmes sera mitigé et la rapidité de leur déploiement s'en  
16 trouvera affectée. Rappelons-nous que le Québec affiche des tarifs électriques parmi les plus  
17 compétitifs dans le monde, que le tarif résidentiel ne reflète toujours pas l'entièreté des coûts  
18 associés à ce service, que le consommateur n'a aucune idée de l'écart entre le coût marginal  
19 de fourniture et le prix moyen qui lui est chargé et qu'il ne peut conséquemment percevoir le  
20 plein incitatif financier à économiser l'énergie qu'il est à consommer.

21

22 Une majorité de Québécois demeure sous l'impression que le Québec dispose de  
23 considérables surplus de production par rapport à la demande intérieure. Le contraire  
24 étonnerait. En effet, comment pourraient-ils percevoir la raréfaction d'une ressource dont le prix  
25 de vente n'a pas augmenté pendant cinq années consécutives et dont on faisait la promotion à  
26 pleines pages jusqu'à tout récemment?

27

28 Entre promouvoir plus ou moins agressivement des mesures d'économies d'électricité et se  
29 reposer sur leur succès à court terme pour se prémunir contre une éventuelle pénurie, il y a un

**Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements  
électriques et la contribution du projet du Suroît, R-3526-2004**

---

1 pas qu'il ne faudrait pas franchir si tant est que la Régie se satisfasse qu'il s'agit là d'un risque  
2 réel.

3

4 **Hydro-Québec Production (HQP) et la sécurité des approvisionnements**

5 Entre autres mandats, HQP est légalement responsable de l'approvisionnement des Québécois  
6 en électricité "patrimoniale" (165 TWh). Dans son dernier plan stratégique, le producteur  
7 explique que l'accroissement prévu de ses capacités productives est motivé par deux  
8 phénomènes, à savoir la croissance prévisible de la demande au Québec et dans le Nord-Est  
9 du continent, d'une part, et la diminution récente de l'écart entre la capacité de production et  
10 ses différents engagements contractuels, d'autre part.

11

12 On aura noté qu'en mettant de l'avant le projet du Suroît, HQP devance un éventuel appel  
13 d'offres de HQD pour la satisfaction des besoins en électricité des Québécois. Cette approche a  
14 le double mérite de s'assurer d'une disponibilité effective en temps opportun et de dégager  
15 dans l'intérim des marges de manœuvre sur les marchés d'exportation. Cela rassure, d'autant  
16 que nos fournisseurs limitrophes canadiens (Ontario/Nouveau-Brunswick) connaissent leur part  
17 de problèmes et qu'il n'est pas du tout acquis qu'ils auront l'énergie dont nous pourrions avoir  
18 besoin au moment où nous en aurons besoin. Pour ce qui est des fournisseurs américains,  
19 l'approche est bien connue et se résume au fameux « *let the market decide* ». Dès lors, la  
20 question est posée : préférons-nous la position de « *price taker* » ou celle de « *price maker* »,  
21 d'autant que l'énergie importée sera elle-même de source thermique?

22

23 Penchons-nous maintenant sur le caractère aléatoire de l'hydraulicité. Ce dernier est présenté  
24 par HQP, dans ses réponses à la Régie, comme le principal risque d'affaires de cette division.  
25 On constate que 2003 fut marquée par un déficit d'hydraulicité de 24 TWh et ce, au moment où  
26 la demande du Québec progressait plus rapidement que prévu. Qui plus est, le déficit de 2003  
27 faisait suite à trois années consécutives de manque à gagner cumulant 16 TWh entre 2000 et  
28 2002.

29

**Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements  
électriques et la contribution du projet du Suroît, R-3526-2004**

---

1 HQP se préoccupe avec raison de l'évolution de cette conjoncture qui est par ailleurs riche  
2 d'enseignements pour le futur. Souvenons-nous qu'en 2003, malgré un déficit s'élevant déjà à  
3 16 TWh, le producteur avait convenu avec HQD de deux contrats de vente d'électricité  
4 totalisant 600 MW (350 en base, 250 cyclable), le tout dans le cadre de l'appel d'offres lancé  
5 par le distributeur un an plus tôt. Et c'est en misant sur des barrages existants qu'HQP avait  
6 coiffé à la ligne d'arrivée les projets proposés par le secteur privé. Avec le recul, on aurait sans  
7 doute mieux fait de conserver la marge de manœuvre associée à ces ouvrages et de laisser  
8 jouer la frange concurrentielle qui tente de se faire une place au Québec en matière de  
9 production d'électricité.

10

11 **De l'usage rationnel du gaz naturel**

12 Parmi les filières de production privée d'électricité, qui ont toutes leurs avantages comparatifs  
13 propres, on retrouve la cogénération d'électricité et de vapeur à partir de gaz naturel. L'efficacité  
14 énergétique de ce procédé peut atteindre 75 % et se compare donc avantageusement aux taux  
15 affichés par les centrales à cycle combiné qui oscillent généralement autour de 50 %. De plus,  
16 la cogénération a le mérite environnemental de déplacer des quantités considérables de  
17 mazout lourd, lequel est largement utilisé pour produire l'intrant vapeur de plusieurs procédés  
18 industriels, notamment celui des pâtes et papiers. Au plan économique, la réduction des coûts  
19 de vapeur associée au procédé de cogénération consolide d'autant la position concurrentielle  
20 d'entreprises pour la plupart localisées en région.

21

22 Cela dit, l'efficacité maximale du gaz naturel est atteinte lorsque celui-ci est utilisé directement  
23 par les ménages, les commerces et les industries pour la chauffe de l'air et de l'eau ou encore  
24 dans les procédés de fabrication. Le processus peut alors atteindre 90 % d'efficacité et même  
25 plus (voir annexe).

26

27 Au Québec, nous avons le privilège d'être dotés de capacités hydroélectriques exceptionnelles  
28 et d'en avoir tiré un patrimoine d'une valeur économique et environnementale inestimable. Cette  
29 abondance de ressources nous a amené à utiliser l'électricité à des fins inimaginables à peu

***Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements  
électriques et la contribution du projet du Suroît, R-3526-2004***

---

1 près partout ailleurs dans le monde. Alors que 2004 marquera l'atteinte par la demande  
2 québécoise du volume maximum d'électricité "patrimoniale", il nous faut très certainement  
3 repenser ce modèle. Mais pour que le gaz soit en mesure de jouer le rôle qu'on s'attend de lui,  
4 il faudra que les acteurs du marché perçoivent un signal de prix sans équivoque.

5  
6 À titre d'exemple, le gaz naturel pourrait rapidement prendre la relève d'une partie significative  
7 des volumes d'électricité actuellement soldés au tarif BT. Gaz Métro a noté que HQD a saisi la  
8 Régie d'une requête en vue d'abroger ce tarif. Nous estimons à 1,4 Bcf le potentiel à proximité  
9 de notre réseau et sommes à parfaire notre compréhension du potentiel en périphérie. En  
10 attente de la décision de la Régie sur ce dossier, nous nous préparons à agir, le cas échéant.

11  
12 Pour ce qui est de la clientèle résidentielle, Gaz Métro s'attend encore cette année à une forte  
13 croissance du nombre de nouveaux clients mais pour aller au-delà des volumes actuellement  
14 envisagés au cours des prochaines années, elle devra pouvoir compter sur la poursuite du  
15 redressement des tarifs électriques résidentiels afin d'être en mesure de servir un segment de  
16 cette clientèle qui s'avère plus sensible aux prix respectifs des différentes énergies. Cette  
17 orientation fera l'objet d'une recommandation de Gaz Métro en commission parlementaire à  
18 l'automne prochain.

19  
20 **Le Suroît et Bécancour : une grande différence**

21 Dans son plan d'approvisionnement, HQD illustre la demande anticipée selon divers scénarios  
22 ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer les approvisionnements requis. On  
23 note parmi ces outils le projet de cogénération de TCE à Bécancour. Gaz Métro a pris  
24 connaissance des questions posées à HQD et des réponses formulées par cette dernière quant  
25 à la contribution du projet de Bécancour à la sécurité de ses approvisionnements. À notre avis,  
26 une mise en garde s'impose ici. Il existe en effet une très grande différence entre le statut du  
27 projet de Bécancour et celui du Suroît. Alors que ce dernier est actuellement proposé par HQP  
28 pour des considérations qui lui sont propres, le projet de Bécancour a fait l'objet d'un appel  
29 d'offres mené par HQD, avec l'aval de la Régie, appel d'offres découlant lui-même d'un décret  
30 gouvernemental. Discuter de l'opportunité du Suroît ne devrait pas induire que l'on puisse

1   chambouler les règles de gouvernance élémentaire et questionner aujourd'hui, après la  
2   signature d'un contrat en bonne et due forme, l'à-propos du projet de Bécancour.

3

#### 4   **Conclusion**

5   La controverse entourant le projet du Suroît est saine parce que porteuse d'une réflexion  
6   globale sur les moyens à privilégier pour servir nos besoins énergétiques, actuels et futurs. Et  
7   cette réflexion nous amène inévitablement à constater que ces besoins, qui sont en grande  
8   partie des besoins de chauffage de l'air ou de l'eau, seraient comblés plus efficacement par le  
9   chauffage au gaz naturel que par le chauffage à l'électricité produite à partir du gaz naturel. À  
10  long terme, le chauffage au gaz naturel est une solution plus économique et plus avantageuse  
11  sur le plan environnemental.

12

13  Dans l'intervalle, on comprendra qu'il n'appartient pas à Gaz Métro de contre-expertiser la  
14  marge de manœuvre du plan d'approvisionnement de HQD ou les variations d'hydraulicité des  
15  réservoirs de HQP. Nous laissons le soin à la Régie, à la lumière des informations qu'elle aura  
16  recueillies, de statuer sur la sécurité des approvisionnements électriques du Québec et de la  
17  contribution du Suroît à ces approvisionnements.

18

19  Rappelons seulement qu'en matière de sécurité énergétique, le droit à l'erreur n'existe pas. À la  
20  fin des audiences qui auront permis de soupeser la contribution de toutes les options, s'il devait  
21  persister quelque doute raisonnable quant à une pénurie possible d'électricité découlant de la  
22  non-réalisation du Suroît, alors il ne faudrait pas hésiter à donner le bénéfice du doute à Hydro-  
23  Québec au moins pour le court et moyen terme.

24

25  Pour les besoins à plus long terme, il apparaît donc clair qu'une nouvelle politique énergétique  
26  est requise et ce, à brève échéance, afin de permettre à toutes les filières, y compris les  
27  économies d'énergie, d'y jouer le rôle qui leur revient.